

Paris, le 28 Août 2014

Déclaration préalable au Comité Technique d'établissement du 28/08/2014

Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Comme FO le soulignait déjà lors du dernier CHSCT, le Cerema a vocation à être un grand établissement public, porteur d'une ambition forte de renforcement et de renouvellement de l'expertise technique au service de l'État et des collectivités territoriales, réaffirmée unanimement dans le protocole d'accord de décembre 2012.

Ce nouvel organisme scientifique et technique doit pouvoir et savoir s'appuyer sur la compétence et l'expertise de chacun de ses 3 100 agents et chaque agent se doit d'être respecté.

Aujourd'hui, malgré la demande de report soumise par Force Ouvrière afin de permettre à tous ses représentants de siéger et au détriment de la bonne tenue des débats, vous réunissez dans l'urgence ce comité technique afin de soumettre **pour avis** le titre I seulement du Projet d'arrêté relatif au conseil scientifique et technique du Cerema qui décrit ses missions et activités, mais peut-être avons-nous mal compris.

Pour notre part, nous dénonçons, dans le Titre IV du projet d'arrêté relatif aux élections des représentants du personnel, le parachutage d'un mode d'élection antidémocratique avec une inégalité manifeste dans la mise en place de collèges. Ce mode d'élection n'est ni prévu dans la loi ni dans le protocole d'accord que Force Ouvrière a signé. Il conduit à une surreprésentation des deux premiers collèges tout à fait incompréhensible et opaque.

Ce conseil scientifique et technique doit être l'instance de réflexion, d'évaluation et de proposition en matière de politique scientifique et technique du Cerema. Force Ouvrière s'interroge évidemment sur le poids réel de cette instance vis-à-vis de l'ensemble de la constellation de groupes de travail, qu'ils

soient stratégiques ou de recherche et d'innovation déjà mis en place et la coordination des travaux du CST avec les conclusions de ces travaux, sans parler de commissions opaques d'évaluation des projets de thèse, suspectes aux yeux des agents de procéder à du clientélisme.

Ce clientélisme, nous vous suspectons aussi, M. Le Directeur Général, de vouloir l'instaurer dans ce Conseil Scientifique et Technique au sein duquel la représentation du personnel n'en a que le nom, puisque manifestement, une représentation des OS n'est pas "souhaitée" au CST. C'est très dommage : le Cerema se prive d'une capacité de réflexion collective et prend le risque d'organiser la sélection des projets par "affinités" entre les équipes et les membres du CST. A moins que, mais l'avenir nous le dira, cette instance ne serve à rien : on s'en passe depuis le début de l'année et, comme nous le rappelions à l'instant, la DSTREI a mis en place des instances parallèles qui donnent déjà des avis sur les projets...

Force Ouvrière rejette donc ce texte et s'inquiète du signal que vous donnez aux agents.

Nous revendiquons que les représentants du personnel soient l'émanation d'élections équitables et respectueuses de TOUS les agents du Cerema.

Les représentants FO au Comité Technique d'Etablissement du Cerema du 28/08/2014 :

Raymond LOPEZ Philippe SOUBRET

experte:

Vanessya LABORIE